

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 698

présenté par  
Mme Firmin Le Bodo

à l'amendement n° 428 de M. Rimane

-----

**ARTICLE 15**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , de conditions d'accès et de qualité de service des »

les mots :

« et de conditions d'accès aux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement 428 apporte une précision bienvenue sur le contenu du rapport, en précisant qu'il porte aussi sur les conditions d'accès aux prestations : la convergence ne se limite pas aux seuls montants des prestations, elle doit aussi porter sur les conditions à remplir pour les bénéficiaires.

Pour autant, la référence à la « qualité de service des prestations sociales » élargit encore le champ du rapport à un sujet qui ne relève pas stricto sensu de la convergence sociale mais plus de l'efficacité des politiques publiques et du « dernier kilomètre ». Par souci de simplicité et pour garder l'essence du rapport qui est d'assurer un suivi régulier de la convergence sociale, il est proposé de supprimer ces mots dans le texte de l'amendement.